

N°DCA-2020-020

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
13
- Pouvoir :
1
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**BUDGET ANNEXE RESTAURATION 2020 –
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le 21 octobre 2020, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 octobre 2020, s'est réuni au Conseil Départemental sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

MM. Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Étaient absents excusés :

Mmes Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Virginie LUCOT-AVRIL, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Eric BLOND, le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Lieutenant Hervé PASQUIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

<i>Projet d'établissement</i>		
<i>Les Politiques</i>	<i>Les Axes Stratégiques</i>	<i>Les Segments de Travail</i>
<i>Ressources et moyens</i>	-	-

*
* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-11,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° DCA-2019-057 approuvant le budget annexe Restauration pour 2020, modifiée,*
- *l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.*

*
* *

La présente Décision Modificative (DM) prend en compte des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation du service restauration en rapport avec les conséquences du COVID-19 sur cette activité.

En effet, pendant la période de confinement, le plan de continuité d'activité de l'établissement a conduit à suspendre les stages et le service de la restauration du Centre départemental de formation.

De même, les mesures d'adaptation des modalités de travail ont conduit à réduire la fréquentation des restaurants sur les autres sites.

En conséquence, les recettes attendues doivent être révisées à la baisse (-55 000,00 €).

En parallèle, les dépenses de denrées pour préparer les repas sont logiquement réévaluées (-25 000,00€).

Le résultat de ces ajustements conduit à une augmentation du déficit prévisionnel annuel et nécessite une évolution de la subvention d'équilibre apportée par le budget principal (+36 000,00€).

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Budget principal	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement			
Dépenses	-19 000,00 €	0,00 €	-19 000,00 €
Chapitre 011 "Charges à caractères générales"	-25 000,00 €		-25 000,00 €
Chapitre 022 "Dépenses imprévues"	6 000,00 €		6 000,00 €
Recettes	-19 000,00 €	0,00 €	-19 000,00 €
Chapitre 70 "Produits des services, du domaine et ventes diverses"	-55 000,00 €		-55 000,00 €
Chapitre 75 "Autres produits de gestion courante"	36 000,00 €		36 000,00 €

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201021-DCA-2020-020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

Affichage : 21/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER